

COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

Strasbourg, 16 mai 2018

CDCPP(2018)2
Point 3.2 de l'ordre du jour

**COMITE DIRECTEUR
DE LA CULTURE, DU PATRIMOINE ET DU PAYSAGE
(CDCPP)**

**DECISIONS DU COMITE DES MINISTRES
CONCERNANT LE PROGRAMME ET BUDGET 2018-19
ET LES ACTIVITES DU CDCPP**

Pour information

Note du Secrétariat
établie par la
Direction de la citoyenneté démocratique et de la participation
Service de la Culture, de la Nature et du Patrimoine

*This document is public. It will not be distributed at the meeting. Please bring this copy.
Ce document est public. Il ne sera pas distribué en réunion. Prière de vous munir de cet exemplaire.*

Introduction

Le présent document reproduit les décisions prises par le Comité des Ministres concernant ou affectant les travaux du CDCPP. Il couvre la période écoulée depuis la dernière session plénière du CDCPP (mai 2017). De plus amples informations seront fournies oralement lors de la réunion du 6 au 8 juin 2018.

Le Comité est invité à prendre note des informations.

Réunion et date	Décision du Comité des Ministres concernant le CDCPP	Document de référence	Suite donnée par le CDCPP
<p>1285^e réunion 3 mai 2017 Point 10.2</p>	<p>Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) <i>Décisions</i> Les Délégués 1. prennent note de l'avis de l'Assemblée parlementaire sur le projet de Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels (Avis n° 293 (2017)) ; 2. adoptent la Convention du Conseil de l'Europe sur les infractions visant des biens culturels, tel qu'il figure dans le document CM(2017)32-final, et prennent note de son Rapport explicatif, tel qu'il figure dans le document CM(2017)32-addfinal ; 3. conviennent d'ouvrir la Convention à la signature à la 127^e Session du Comité des Ministres (Nicosie, 19 mai 2017).</p>	<p>CM(2017)32-final CM(2017)32-addfinal</p>	<p>Le Comité est invité à en prendre acte.</p>
<p>1295^e réunion 27 septembre 2017 Point 7.1</p>	<p>Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP) <i>Décisions</i> Les Délégués 1. adoptent la Recommandation CM/Rec(2017)7 du Comité des Ministres aux États membres sur la contribution de la Convention européenne du paysage à l'exercice des droits de l'homme et de la démocratie dans une perspective de développement durable ; 2. adoptent la Résolution CM/Res(2017)18 sur l'Alliance du Prix du paysage du Conseil de l'Europe ; 3. adoptent la Recommandation CM/Rec(2017)8 du Comité des Ministres aux États membres sur les mégadonnées au service de la culture, du savoir et de la démocratie ; 4. adoptent la Recommandation CM/Rec(2017)9 du Comité des Ministres aux États membres sur l'égalité de genre dans le secteur audiovisuel ; 5. en ce qui concerne la 5^e session 2016-2017 du Prix du paysage du Conseil de l'Europe, i. attribuent le Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, pour la 5^e session du Prix 2016-2017 à la réalisation suivante: « La réhabilitation de la forteresse de Daugavpils pour sauvegarder des monuments culturels et historiques », Conseil municipal de Daugavpils, Lettonie ; ii. décernent des mentions spéciales identiques du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe, pour la 5^e session du Prix 2016-2017, aux réalisations suivantes : - « Les Coteaux de la Citadelle à Liège : 1999-2010. De l'enclos au réseau », Ville de Liège, Belgique ; - « La réhabilitation des paysages du Parc archéologique et paysager de la Vallée des temples d'Agrigente », Parc archéologique et paysager de la vallée des temples d'Agrigente, Département des biens culturels et de l'identité sicilienne, Italie ;</p>	<p>CM/Rec(2017)7 CM/Res(2017)18 CM/Rec(2017)8 CM/Rec(2017)9</p>	<p>Le Comité est invité à en prendre acte.</p>

Réunion et date	Décision du Comité des Ministres concernant le CDCPP	Document de référence	Suite donnée par le CDCPP
	<ul style="list-style-type: none"> - « Le Parc écologique de l'Alna : un couloir bleu-vert pour la biodiversité, les loisirs et la gestion durable de l'eau en zone urbaine », Municipalité d'Oslo, Agence de l'environnement urbain, Norvège ; - « Hriňovské lazy : paysage de valeurs », Ville de Hriňová, République slovaque ; iii. reconnaissent la grande valeur de chacune des réalisations présentées à la 5^e session 2016-2017 du Prix du paysage de la Convention européenne du paysage du Conseil de l'Europe et l'importance de les faire connaître au grand public comme sources d'inspiration : - « La gestion de la vallée du Madriu-Perafita-Claror, inscrite sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO dans la catégorie paysage culturel », Commission de gestion du plan de la vallée du Madriu-Perafita-Claror, Andorre ; - « L'éducation des enfants dans des paysages fortement industrialisés », École élémentaire de la ville de Most, République tchèque ; - Les « Semaines du berger », Metsähallitus Finlande des parcs et de la vie sauvage, Finlande ; - « Le paysage comme relation », Saint-Paul, La Réunion, France ; - « Développer les 'Codes de l'eau' au centre de la ville de Larissa : la 'rivière sculptée' de Larissa », Municipalité de Larissa, Grèce ; - « Le Programme d'aménagement du paysage et de participation locale pour un village agréable », Collectivité locale de Mátraderecske, Administration de la minorité rom de Mátraderecske, Hongrie ; - « La protection et la gestion de la Réserve naturelle spéciale de Zasavica : un outil du développement durable », Mouvement pour la conservation de la nature de Sremska Mitrovica, Serbie ; - « L'inventaire du paysage de la Galice : participation du public à la caractérisation et à la gestion du paysage », Institut des études du territoire, ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du territoire du Gouvernement de la Galice, Espagne ; <p>6. compte tenu des décisions 1 à 5 ci-dessus, prennent note du rapport abrégé de la 6^e réunion du CDCPP (document CM(2017)106), dans son ensemble.</p>	<p>CM(2017)106</p>	
<p>1295^e réunion 27 septembre 2017 Point 7.3</p>	<p>Accord partiel élargi sur les itinéraires culturels <i>Décision</i> Les Délégués adoptent la Déclaration pour le 30^e anniversaire des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (1987-2017), telle qu'elle figure en annexe à cette décision.</p>	<p>Déclaration</p>	<p>Le Comité est invité à en prendre acte.</p>

Réunion et date	Décision du Comité des Ministres concernant le CDCPP	Document de référence	Suite donnée par le CDCPP
1309^e réunion 7 mars 2018 Point 7.2	Comité directeur de la Culture, du Patrimoine et du Paysage (CDCPP) <i>Décision</i> Les Délégués adoptent la Recommandation CM/Rec(2018)3 du Comité des Ministres aux États membres sur le patrimoine culturel face au changement climatique : renforcer la résilience et promouvoir l'adaptation.	CM/Rec(2018)3	Le Comité est invité à en prendre acte.
1312^e réunion 4 avril 2018 Point 11.1	Implications de la cessation du statut de grand payeur de la Turquie Propositions de mesures durables et d'ajustements au Programme et Budget 2018-2019 a. Budget général : Budget ordinaire, Fonds de réserve pour les pensions, Budget extraordinaire, Fonds européen de la jeunesse <i>Décisions</i> Les Délégués 1. approuvent les propositions du Secrétaire Général concernant des mesures durables et ajustements au Programme et Budget 2018-2019, telles qu'elles figurent dans le document CM(2018)42 ; 2. se félicitent de la feuille de route pour accélérer et approfondir la réforme figurant à l'Annexe 2 de ce document et demandent à leur Groupe de rapporteurs sur le Programme, le Budget et l'Administration (GR-PBA) de suivre sa mise en œuvre ; 3. autorisent le Secrétaire Général à financer des indemnités de perte d'emploi au moyen d'un prêt interne d'un montant de 4,938 million d'€ qui sera remboursé sur une période de six ans à partir de 2018 par annuités de 0,823 million d'€.	CM(2018)42	Le Comité est invité à en prendre acte.